

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **17 décembre 2025 à 16 h 00**
à laquelle prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Monsieur Danis Beauvillier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également
présent.

25-12-489

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu
d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

25-12-490

**Règlement 2025-487 concernant l'imposition pour 2026 des taxes
foncières et de compensation – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2026 des
taxes foncières et de compensation a été déposé le 15 décembre 2025 en
séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le
projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente
séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 décembre
2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu,
le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-487
concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation.*

ADOPTÉE

25-12-491

**Règlement 2025-488 concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la
gestion des matières résiduelles – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que le projet de règlement no 2025-488 concernant l'imposition
pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles a été déposé le 15
décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-488 concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

25-12-492

Règlement 2025-489 concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que le projet de règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées a été déposé le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-489 concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées*.

ADOPTÉE

25-12-493

Règlement 2025-490 concernant la tarification 2026 pour le service d'eau – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'eau a été déposé le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement 2025-490 concernant la tarification 2026 pour le service d'eau*.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport de gestion contractuelle (2024) (Dépôt)

25-12-494

Modification de la résolution 25-04-129 - Enfouibec

ATTENDU QUE la résolution 25-04-129 octroyant le contrat à Enfouibec pour le dépôt de matières sèches et les résidus domestiques dangereux pour les années 2025-2026 pour un montant approximatif de 24 000\$;

ATTENDU l'augmentation de l'utilisation par les citoyens de Princeville et que celle-ci a engendrée une augmentation des frais estimés de 30 000\$;

ATTENDU qu'au budget la gestion de ces matières avait été prévue en partie et que la résolution sous estimait donc la valeur du contrat;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de modifier la résolution 25-04-129 comme suit :

LE TOUT comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 54 000 \$, plus taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-12-495

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16 h 23.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, directeur général
et greffier adjoint

Raphaël Guérard, maire